Migrants : l'impossible expulsion des clandestins en rétention à Coquelles (62)

25/10/2017 à 1h11

Faute de pouvoir expulser les migrants interpellés autour de Calais, dans la mesure où la justice considère que cela contrevient à nos engagements européens, le centre de rétention de Coquelles est devenu un sas de décompression pour réguler la poussée migratoire dans le Calaisis.



(…) «Il est établi que l'éloignement de Seyoum H. dans le pays dont il revendique être originaire ne sera pas exécuté, sans qu'il soit nécessaire de réaliser plus de diligences, de toute façon vouées à l'échec», lit-on dans le dispositif. En clair: devant le fiasco annoncé de tout effort supplémentaire pour tenter de le reconduire en Érythrée, la justice préfère le libérer illico.

Le document se termine tout de même par une étonnante formule incantatoire:

«Rappelons à l'intéressé qu'il a l'obligation de quitter le territoire national.»

Les procédures d'expulsion n'aboutissent que très rarement. Les nouveaux retenus se succèdent en permanence à Coquelles, où ils restent six jours en moyenne avant d'être relâchés. En effet, l'écrasante majorité des placements en centre de rétention décidés par le préfet sont cassés dans les 48 heures par le juge des libertés et de la détention. Le motif reste immuable: le renvoi des migrants dans leur pays d'origine, en proie aux guerres, viole l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, lequel dispose que «nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants».

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: sur 2996 étrangers placés en rétention administrative à Coquelles en 2016, seuls 42 ont été éloignés dans un pays hors de l'Europe. Faute de pouvoir expulser les Érythréens, Éthiopiens et Afghans qui constituent l'essentiel des migrants présents à Calais, l'administration se concentre sur des ressortissants plus facilement expulsables venus d'Albanie, d'Égypte ou des pays du Maghreb.

Ainsi, le CRA de Coquelles se transforme de fait en soupape de décompression lorsque la poussée migratoire devient trop forte dans le Calaisis. Un état de fait que les policiers reconnaissent à demi-mot, agacés de remplir les CRA de migrants inexpulsables. «Lorsqu'on conduit au centre des individus interpellés sur un point de regroupement, on sait qu'on les retrouvera dans la nature deux jours plus tard», confie une source de la police aux frontières (PAF).

La lassitude pointe chez ces fonctionnaires qui ont parfois l'impression de remplir le tonneau des Danaïdes. D'autant que la manœuvre est dénoncée comme illégale par les associations.

«On assiste à un détournement scandaleux du système de rétention, qui devient un outil de harcèlement contre des personnes de toute façon inexpulsables», dénonce Anaïs Lefort, responsable juridique du Service d'aide aux étrangers retenus (SAER) de France Terre d'Asile.

Le Figaro

Merci à **valdorf**